

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 1

Portant modification de l'ordre du jour du conseil de l'institut

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour se tient dans des délais contraints, la Présidente du Conseil de l'Institut propose de modifier l'ordre du jour en reportant l'examen du point 7 à la prochaine séance du Conseil, qui se réunira en formation restreinte le 30 septembre prochain.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 8
Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21
Contre :
Abstentions :
Non-participation :

Le conseil approuve la modification de l'ordre du jour.

Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 2

Portant approbation du compte-rendu du conseil de l'institut du 25 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

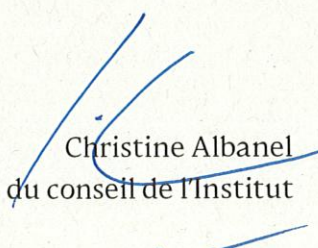
Considérant qu'il revient au conseil de l'Institut d'approuver le compte-rendu relatif à ses séances,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22	Pour : 21
Nombre de membres présents : 13	Contre :
Nombre de membres représentés : 8	Abstentions :
Membres absents et non représentés : 1	Non-participation :

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil de l'Institut du 25 juin 2024 joint en annexe à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 3

**Portant approbation de la modification du règlement des études 2024-2025 du Diplôme
Carrières-Justice-Sécurité-Défense (CJSD)**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°5 du conseil de l'Institut en date du 11 mai 2022 ;
Vu la délibération n° 2024-06-25-3 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024 ;

Considérant que les dernières actualisations du règlement des études du Diplôme Carrières-Justice-Sécurité-Défense (CJSD) datent du 11 mai 2022 et 25 juin 2024.

Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'accès au diplôme.

Considérant qu'il convient d'offrir aux étudiants davantage de visibilité, avec la mise en place d'un calendrier administratif et de formation.

Considérant qu'une meilleure organisation pédagogique, serait possible avec l'insertion de dates de sessions intensives.

Considérant qu'il est souhaitable, pour une meilleure clarification administrative, de supprimer les références aux tarifs en vigueur dans ce règlement.

Il est proposé au conseil de modifier le règlement des études 2024-2025 du Diplôme Carrières-Justice-Sécurité-Défense (CJSD) tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 8

Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21


Contre :

Abstentions :

Non-participation :

Le conseil de l'Institut approuve le règlement des études 2024-2025 du Diplôme Carrières-Justice-Sécurité-Défense (CJSD) tel qu'annexé à la présente délibération.

Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut



Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 4

**Portant approbation du règlement des études 2024-2025 du double Diplôme Politiques
Publiques et Management des Organisations (PPMO)**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'arrêté du 8 juillet 2020 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études d'Audencia ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n° 2024-06-25-8 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n° 2024-06-25-8 en date du 25 juin 2024, a validé la convention de partenariat entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et Audencia pour la création d'un double-diplôme Grade Master Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et le Diplôme de grade master du programme Grande école d'Audencia.

Considérant que ladite convention définit les modalités d'exécution de ce partenariat avec l'école Audencia pour la mise en œuvre du double diplôme *Politiques Publiques et Management des Organisations*.

Il est proposé au conseil d'approuver le règlement des études 2024-2025 du double Diplôme Politiques Publiques et Management des Organisations tel qu'annexé à la présente délibération.


Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 8
Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21
Contre :
Abstentions :
Non-participation :

Le conseil approuve le règlement des études 2024-2025 du double Diplôme Politiques Publiques et Management des Organisations tel qu'annexé à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 5

**Portant approbation de la modification du règlement des études 2024-2025 du Diplôme
Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP)**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n° 7 du conseil de l'Institut en date du 21 novembre 2023 ;
Vu la délibération n° 2024-06-25-3 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024.

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n° 7 en date du 21 novembre 2023, a validé la création du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP).

Considérant qu'en sa délibération n° 2024-06-25-3 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024 le règlement du diplôme a connu une actualisation.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de rendre le processus d'admission plus flexible. Il est proposé la modification de l'article 1 en y ajoutant la possibilité, et non plus de l'obligation, d'un entretien pour les candidats présélectionnés.

Considérant qu'il convient d'améliorer la transparence du programme pour les stagiaires. Il est proposé de préciser à l'article 5, le déroulé de la formation.

Il est proposé au conseil de modifier le règlement des études 2024-2025 du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) tel qu'annexé à la présente délibération.

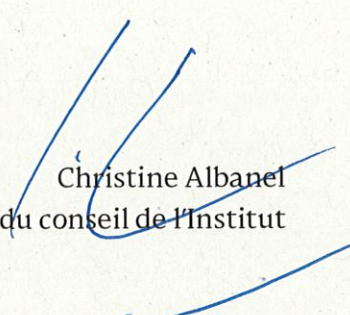
Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 8
Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21
Contre :
Abstentions :
Non-participation :

Le conseil approuve le règlement des études 2024-2025 du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) tel qu'annexé à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 6

Portant approbation de l'ajustement de la maquette des enseignements 2024-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n° 2024-06-25-5 du conseil de l'institut en date du 25 juin 2024 ;

Considérant que le conseil de l'institut, en sa délibération n° 2024-06-25-5 en date du 25 juin 2024, a validé la maquette des enseignements pour l'année 2024-2025.

Considérant que pour offrir un choix plus élargi aux étudiants de 4^e année, il est proposé l'ajout d'un cours supplémentaire dans chaque spécialité.

Considérant la nécessité d'adapter l'offre pédagogique à l'accroissement et à la diversité des effectifs en année préparatoire intégrée, il est proposé d'introduire un nouveau projet annuel encadré : le Projet Sociologie des controverses.

Considérant l'importance de la valorisation des pratiques culturelles, il est proposé de permettre à tous les étudiants du Diplôme Grade Master participants au « Prix du roman des étudiants France Culture », de l'intégrer dans les ateliers ouvrant droit au bonus étudiants.

Il est proposé au conseil d'ajuster la maquette des enseignements 2024-2025 telle qu'annexée à la présente délibération.

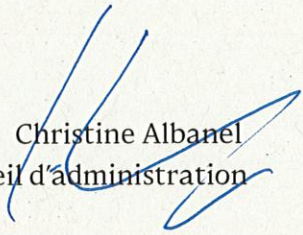
Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 8
Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21
Contre :
Abstentions :
Non-participation :

Le conseil approuve la maquette des enseignements 2024-2025 telle qu'annexée à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil d'administration

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 7

Portant approbation du budget rectificatif 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 11 mai 2021 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n° 2 du conseil de l'Institut en date du 21 novembre 2023 ;

Considérant que le conseil de l'Institut en sa délibération n° 2 en date du 21 novembre 2023 a approuvé le budget initial pour l'exercice de 2024.

Il est proposé au conseil de l'Institut d'approuver les autorisations budgétaires telles que présentées en séance par le responsable financier.


Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 8
Membres absents et non représentés : 1

Pour : 21
Contre :
Abstentions :
Non-participation :

Le conseil de l'Institut approuve le budget rectificatif de 2024 tel que présenté.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 24 septembre 2024**

DÉLIBÉRATION n°2024-09-24- 8

**Portant approbation des tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnel et de
la Validation des Acquis de l'Expérience**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n°2019-1905 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et
approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 20, 22 et 34 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les
statuts de l'IEP le 11 mai 2021 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;


Considérant que l'Institut est amené à examiner des dossiers de Validation des Acquis
professionnels et Personnel et de Validation des Acquis de l'Expérience, dans le cadre de ses
formations ou partenariats pédagogiques.

Il est proposé au conseil d'approuver les tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et
Personnel et de la Validation des Acquis de l'Expérience tels qu'annexés à la présente
délibération.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 22	Pour : 21
Nombre de membres présents : 13	Contre :
Nombre de membres représentés : 8	Abstentions :
Membres absents et non représentés : 1	Non-participation :

Le conseil approuve les tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnel et de la
Validation des Acquis de l'Expérience tels qu'annexés à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut